

# Mobilité et équipements

## Le travail et le déficit d'équipements, moteurs des déplacements

**A** lors que les échanges entre les communes de la Communauté des communes des Savanes sont peu nombreux, les déplacements en provenance ou vers la Communauté d'agglomération du Centre Littoral sont importants, que ce soit pour le travail ou pour les études. Le manque voire l'absence d'équipements en matière de services, commerces, loisirs ou santé dans les communes de Sinnamary et Iracoubo obligent ses habitants à des déplacements ponctuels vers des villes davantage achalandées comme Kourou ou Cayenne..

Près de 90 % des actifs occupés de la CCDS travaillent dans leur commune de résidence. Seuls 3 % de ces actifs occupés (environ 250 personnes) travaillent dans une autre commune de la CCDS (figure 15). Plus du double (8 %, soit environ 740 personnes) travaillent dans la CACL. Ces personnes habitent en moyenne à 70 kilomètres de leur lieu de travail. En 2016, près de 1 200 personnes travaillent dans la CCDS mais habitent dans un autre EPCI, soit près de 12 % des actifs occupés de la CCDS. Ces personnes se situent en moyenne à 60 kilomètres de leur lieu de travail. Les déplacements entre le domicile et le travail entre les communes de la CCDS sont peu intenses. La plupart concernent des Sinnamariens qui viennent travailler à Kourou (130 personnes), 43 personnes font le trajet inverse. Moins de 30 Iracouboriens viennent travailler à Kourou. Moins de 40 Kourouciens et Sinnamariens vont travailler à Iracoubo.

### Des échanges domicile-travail intenses avec la CACL

Les échanges les plus intenses se font avec la CACL: 980 personnes habitant la CACL se déplacent quotidiennement pour venir travailler à Kourou. Elles habitent principalement à Macouria (320 personnes) qui se situe à mi-chemin entre Cayenne et Kourou. Se loger à Macouria est un bon compromis pour les couples bi-actifs dont l'un travaille à Kourou et l'autre dans l'île-de-Cayenne. Environ 620 personnes habitent l'île de Cayenne et travaillent à Kourou : 250 à Cayenne, 190 à Matoury, 180 à Remire-Montjoly. Dans une moindre mesure, 40 actifs viennent de Montsinéry-Tonnegrande. D'un autre côté, près de 560 Kourouciens vont travailler dans la CACL, principalement

à Cayenne (410). 70 travaillent à Macouria, 50 à Matoury et 20 à Remire-Montjoly. Le moyen de transports le plus courant est l'automobile, utilisée par les trois quarts des actifs quel que soit leur lieu de résidence et d'emploi. Le deux roues est davantage utilisé par les personnes travaillant dans leur commune de résidence : 9 % des actifs contre 2 % pour ceux habitant dans une commune autre que celle de leur lieu de travail. Les transports en commun sont très peu utilisés (1 % des actifs). Ils le sont davantage par les actifs habitant une autre commune de la CCDS (7 % des transports utilisés), principalement entre Sinnamary et Kourou, ainsi que par les actifs habitant hors de la CCDS et travaillant sur Kourou, principalement entre Cayenne et Kourou (5 % des transports utilisés). Ces transports sont souvent organisés par le CSG.

### De nombreux déplacements domicile-études liés aux absences de structures

L'essentiel des déplacements entre le domicile et le lieu d'études au sein de la CCDS, concernent les communes de Sinnamary et Iracoubo dans lesquelles il n'y a pas de lycée. Près de 300 jeunes font le trajet quotidien vers Kourou pour aller au lycée ou suivre des études supérieures. Environ 70 jeunes de Sinnamary et Iracoubo se tournent vers l'Ouest et étudient à Mana, 80 autres se tournent vers la CACL et étudient à Cayenne. Environ 350 élèves kourouciens étudient à Cayenne et 90 à Macouria, soit près de 440 jeunes qui se déplacent quotidiennement pour leurs études. Dans le sens inverse, 190 jeunes de Macouria, 60 jeunes Cayennais et 50 jeunes Matouriens étudient à Kourou, soit près de 300 jeunes de la CACL se déplacent quotidiennement vers Kourou pour leurs études. Ces trajets quotidiens sont

souvent faits avec un de leurs parents qui se déplace pour aller sur son lieu de travail. Du fait des distances très importantes, d'autres jeunes font le choix d'éviter des déplacements quotidiens. La présence d'internat dans les lycées, les familles d'accueil ou l'hébergement chez un parent peuvent permettre à ces jeunes de ne rentrer que le week-end dans leur commune de résidence.

### Les habitants de Sinnamary et Iracoubo souffrent d'une absence d'équipements

Le niveau d'équipement des communes se mesure à travers les différents services et commerces à la disposition de la population. Elle se décline en une gamme de services de proximité, intermédiaire et supérieur. L'ensemble de la gamme regroupe 110 services. Kourou dispose de 78 types de services sur 110. La commune regroupe tous les services de proximité, 33 services intermédiaires (sur 36) et 18 services « supérieurs » (sur 47). Elle se situe dans la moyenne d'équipements pour une commune de cette population. Sinnamary dispose de 21 équipements de proximité sur 27. Dans les services aux particuliers, les habitants de Sinnamary ne disposent pas de salon de coiffure, d'institut de beauté et d'agence immobilière. Concernant les commerces, il y a pas de boucherie ni de fleuriste ou d'animalerie. Enfin dans la gamme « santé », les dentistes sont absents. Sinnamary dispose de 11 équipements intermédiaires et deux supérieurs. Dans la gamme intermédiaire, les commerces ainsi que les services de santé font particulièrement défaut. Dans la gamme supérieure, aucun équipement de santé, d'enseignement et de loisirs n'est disponible. Iracoubo, dispose de 13 équipements de proximité, 6 de la gamme intermédiaire et aucun de la gamme supérieure. Comme Sinnamary, les commerces ainsi que les services de santé font défaut.

S'ajoute à cela le manque de services aux particuliers et l'accès aux loisirs. Concernant l'accès aux services publics, toutes ces communes disposent d'une poste, d'une école maternelle et élémentaire, d'un collège et d'une gendarmerie. L'accès au lycée et au centre des finances publiques se font à Kourou seulement. La commune de Sinnamary dispose d'une Maison des Services Publics où ont lieu des permanences de Pôle emploi et de la Caf. Une matinée par semaine, Pôle emploi a une permanence à Iracoubo. ■

## 20 Des échanges nombreux de Kourou vers Cayenne et de Macouria vers Kourou

Déplacements domicile-études au sein de la CCDS et entre la CCDS et la CCOG et la CCDS et la CACL en 2017



Source : Insee, recensement de la population 2017

### Encadré 2 : Saint-Elie, une commune minière atypique

La commune de Saint-Elie a été créée en 1970. Elle fait partie de la communauté de communes des savanes, mais n'abrite pas ce type de paysage sur son territoire : c'est une commune de l'intérieur, enclavée. Elle est accessible soit par une traversée du lac du barrage de Petit-Saut en pirogue, puis une piste de 26 km, soit par hélicoptère. Les infrastructures sont quasi inexistantes. Une école a ré-ouvert ses portes à la rentrée 2019 avec une classe unique de 14 élèves. Il n'y avait plus d'école depuis vingt ans dans cette commune isolée.

En 2016, la population de Saint-Elie est de 147 habitants. La démographie de Saint-Elie est très atypique : il n'y a aucune naissance et très peu d'enfants, très peu de personnes âgées et une majorité d'hommes en âge de travailler (80 % d'hommes et 20 % de femmes). L'âge médian est de 42 ans alors qu'il est de 25 ans ailleurs en Guyane.

Elle est surtout connue pour être située sur un gisement d'or important, ce qui a entraîné le peuplement du bourg depuis le 19e siècle. On y trouve un patrimoine archéologique industriel important lié à l'exploitation aurifère, tel que des machines à concasser le quartz aurifère et une ancienne voie de chemin de fer construite par les bagnards dont une partie se trouve aujourd'hui noyée sous les eaux du lac de retenue du barrage de Petit-Saut. Entre 1990 et 2006, la commune a connu une nouvelle ruée vers l'or et en 2006 elle comptait 426 habitants. Après les opérations de lutte contre l'orpaillage illégal des années 2008 et 2009, le bourg a été déserté. Plus de 90 % de la population est immigrée et habite la commune en lien avec l'exploitation aurifère légale et illégale.

Au 1er janvier 2018, la commune compte 16 établissements dont 9 dans l'industrie extractive, cinq dans le « commerce, transports et services divers » et deux dans la construction. Treize établissements sont des entreprises individuelles sans salariés, deux établissements possèdent de un à neuf salariés et un établissement de 20 à 49 salariés. Au bourg de Saint-Elie on trouve une église, un gîte-restaurant, une épicerie et la mairie. Le dispensaire et la gendarmerie ont été fermés. Les principales ressources économiques de la commune sont les taxes liées au barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la redevance minière. Les deux principales compagnies minières sont la compagnie AUPLATA et la Société des mines de Saint-Elie (SMSE) (voir figure 17).

Enfin, la réserve naturelle nationale de la Trinité et une partie de la zone cœur du parc amazonien de Guyane se trouvent sur le périmètre de la commune. Un tiers de son territoire est situé en territoire protégé.